

ÉTAT D'ACTUALISATION

Afin de garantir que les exemplaires sur support papier des Règles universelles d'intégrité du marché soient à jour, les dates suivantes devraient figurer dans le pied de page des paragraphes indiqués. La date du présent État d'actualisation est le 1^{er} avril 2010.

Paragraphe	Date du pied de page
1.1 Définitions	1 ^{er} avril 2010
1.2 Interprétation	1 ^{er} avril 2010
2.1 Principes d'équité	1 ^{er} avril 2010
2.2 Activités manipulatrices et trompeuses	1 ^{er} avril 2010
2.3 Ordres et transactions irréguliers	1 ^{er} avril 2010
3.1 Restrictions applicables aux ventes à découvert	1 ^{er} avril 2010
3.2 Interdiction de saisie d'ordres	1 ^{er} avril 2010
4.1 Transactions en avance sur le marché	1 ^{er} avril 2010
5.1 Exécution d'ordres clients au meilleur cours	1 ^{er} avril 2010
5.2 Meilleur cours	1 ^{er} avril 2010
5.3 Priorité aux clients	1 ^{er} avril 2010
6.1 Saisie d'ordres sur un marché	1 ^{er} avril 2010
6.2 Désignations et identificateurs	1 ^{er} avril 2010
6.3 Diffusion des ordres clients	1 ^{er} avril 2010
6.4 Obligation de négocier sur un marché	1 ^{er} avril 2010
7.1 Obligations de supervision de la négociation	1 ^{er} avril 2010
7.2 Obligations de compétence	1 ^{er} avril 2010
7.3 Responsabilité à l'égard d'offres d'achat, d'offres de vente et de transactions	1 ^{er} avril 2010
7.4 Registre des contrats et registre officiel des transactions	1 ^{er} avril 2010
7.5 Prix affichés	1 ^{er} avril 2010
7.6 Transactions annulées	1 ^{er} avril 2010
7.7 Négociation pendant le déroulement de certaines opérations sur titres	1 ^{er} avril 2010
7.8 Restrictions des négociations pendant une offre publique d'achat en bourse	1 ^{er} avril 2010
7.9 Négociation de titres cotés en bourse ou de titres inscrits par un teneur de marché des instruments dérivés	1 ^{er} avril 2010
7.10 Transactions échouées sur une période prolongée	1 ^{er} avril 2010
7.11 Modification et annulation de transactions	1 ^{er} avril 2010
8.1 Exécution d'ordres clients pour compte propre	1 ^{er} avril 2010
9.1 Interruptions, retards et suspensions réglementaires des négociations	1 ^{er} avril 2010
10.1 Conformité avec les exigences	1 ^{er} avril 2010

Paragraphe	Date du pied de page
10.2 Enquêtes	1 ^{er} avril 2010
10.3 Portée étendue de la responsabilité	1 ^{er} avril 2010
10.4 Portée étendue des restrictions	1 ^{er} avril 2010
10.5 Pouvoirs et sanctions	1 ^{er} avril 2010
10.6 Exercice des pouvoirs	1 ^{er} avril 2010
10.7 Imposition des frais	1 ^{er} avril 2010
10.8 Pratiques et procédures	1 ^{er} avril 2010
10.9 Pouvoirs des responsables de l'intégrité du marché	1 ^{er} avril 2010
10.10 Relevés de positions à découvert	1 ^{er} avril 2010
10.11 Règles sur la piste de vérification	1 ^{er} avril 2010
10.12 Conservation et inspection des dossiers et des directives	1 ^{er} avril 2010
10.13 Échange et transmission de renseignements par des autorités de contrôle du marché	1 ^{er} avril 2010
10.14 Synchronisation des horloges	1 ^{er} avril 2010
10.15 Attribution d'identificateurs et de symboles	1 ^{er} avril 2010
10.16 Obligations de veiller aux intérêts du client imposées aux administrateurs, dirigeants et employés de participants et de personnes ayant droit d'accès	1 ^{er} avril 2010
10.17 Obligations de veiller aux intérêts du client imposées aux personnes ayant droit d'accès – proposé	1 ^{er} avril 2010
11.1 Dispense générale	1 ^{er} avril 2010
11.2 Pouvoir normatif général	1 ^{er} avril 2010
11.3 Examen ou appel des décisions rendues par une autorité de contrôle du marché	1 ^{er} avril 2010
11.4 Mode de notification	1 ^{er} avril 2010
11.5 Calcul des délais	1 ^{er} avril 2010
11.6 Renonciation à un avis	1 ^{er} avril 2010
11.7 Omissions ou vices de notification	1 ^{er} avril 2010
11.8 Dispositions transitoires	1 ^{er} avril 2010
11.9 Non-application des RUIM	1 ^{er} avril 2010
11.10 Indemnisation et responsabilité limitée de l'autorité de contrôle du marché	1 ^{er} avril 2010
11.11 Statut des RUIM et des Politiques	1 ^{er} avril 2010